

Avis relatif aux droits des livreurs de NYC



Cet avis vous concerne si vous travaillez pour un service de livraison qui n'est pas un « service tiers de livraison de courses alimentaires » ou un « service tiers de livraison de repas ». Cela inclut toute entreprise qui offre des services de livraison à une autre entreprise, par exemple Amazon Flex et Gopuff.



Rémunération

- Le service de livraison doit vous verser tous vos gains au moins une fois par semaine, vous proposer une option sans frais pour recevoir votre paiement et vous fournir un bulletin de paie détaillé.



Itinéraires

- Le service de livraison doit vous fournir les détails de l'itinéraire avant que vous n'acceptiez une livraison. Ces détails doivent inclure l'adresse du point de collecte, la durée et la distance estimées du parcours, le pourboire et le montant de votre rémunération.



Accès

- Si vous effectuez des livraisons de produits alimentaires, le service de livraison doit vous fournir gratuitement un sac de livraison isotherme après **6 livraisons de produits alimentaires**.
- Vous avez le droit d'utiliser les toilettes d'un commerce lorsque vous venez chercher des commandes.

Pas de représailles

Il est illégal de pénaliser les travailleurs qui exercent leurs droits. Contactez immédiatement le DCWP si vous soupçonnez des représailles. Le DCWP ne vous posera jamais de questions sur votre statut d'immigrant.

Dépôt de plainte

Si vos droits ont été violés, vous pourriez avoir droit à une compensation financière. Pour signaler un non-respect de la loi, déposez une plainte auprès du Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (Department of Consumer and Worker Protection, DCWP).

- Consultez le site nyc.gov/DeliveryApps
- Appelez le **311** (212-NEW-YORK en dehors de NYC) et demandez « Delivery Worker » (Assistance aux livreurs)

Le DCWP ne communiquera pas votre identité sans votre consentement préalable.

